Ecole Privée

SAINTE MARIE-SION

93 rue Notre Dame des Champs - 75006 PARIS Tél: 01.43.26.69.08 - Fax: 01.43.29.67.00

E.mail: nds.sainte.marie@wanadoo.fr - Web: http://www.sion-paris.fr

REGLEMENT de l'école Sainte-Marie



Toute vie en groupe a ses exigences que parents et enfants doivent connaître et respecter.

Inscrire son enfant à l'école Sainte Marie :

- c'est adhérer au projet pastoral et éducatif,
- c'est soutenir les enfants dans l'éveil à la foi et dans la catéchèse,
- c'est avoir pris connaissance du règlement et l'approuver.

Aucune décision prise par le personnel de l'école ne doit être remise en cause devant l'enfant. En cas de désaccord, les parents peuvent prendre contact avec la personne responsable.

1. Les horaires

Les parents sont responsables de la ponctualité de leur enfant. Le respect des horaires est indispensable, arriver en retard perturbe l'organisation de l'école et est le signe du peu de considération à l'égard des autres élèves de la classe et de l'enseignant. Les retards seront comptabilisés (5 retards entrainent une retenue).

En MATERNELLE

	Ouverture e des po		Fin des cours		et fermeture portes	Fin des cours	Fin de la garderie
Lundi Mardi Jeudi	8h 20	8h 45	11h 55	13h 50	14h	16h 20	18h
Mercredi	9h 20	9h 30	11h 50		di matin, une ç ble de 8h 45 a l'école dè	à 9h 30 (ouv	
Vendredi	8h 20	8h 45	11h 55	13h 20	13h 30	15h 55	17h 30

En PRIMAIRE

	Ouverture e		Fin des cours		et fermeture portes	Fin des cours	Fin de l'étude et de la garderie
Lundi Mardi Jeudi	8h 20	8h 45	12h	13h 50	14h	16h 35	18h
Mercredi	9h 20	9h 30	12h	Le mercredi matin, une garderie sur inscriptic est possible de 8h 45 à 9h 30 (ouverture de l'école dès 8h 20)			
Vendredi	8h 20	8h 45	12h	13h 20	13h 30	16h 05	17h 35

[⇒] Pendant le temps du déjeuner, il n'y a aucune arrivée ni aucun départ possible.

2. Le contrôle des sorties

Aucun enfant n'est autorisé à quitter seul l'école s'il ne possède pas une carte de sortie (celle-ci sera établie à la demande des parents par le secrétariat).

Si un enfant ne déjeune pas à la cantine ou ne sort pas selon ce qui est habituellement prévu, l'école doit être informée <u>par écrit</u> au plus tard le matin même sur le cahier violet (cahier de correspondance).

3. Les absences

Toute absence doit être signalée **avant 10 heures** au 01.43.26.69.08 en précisant si le travail doit être préparé pour le soir. Il devra être récupéré après les cours, dans le hall.

Un enfant absent le matin, ne sera accueilli qu'à la reprise des cours de l'après-midi (il ne pourra pas déjeuner à la cantine).

Le motif de l'absence doit être obligatoirement justifié, par écrit, sur le cahier de correspondance, daté et signé (malgré l'appel téléphonique).

Un certificat médical sera fourni dès le retour de l'enfant pour toute absence d'une semaine, pour toute maladie contagieuse ou parasitaire ainsi que pour toute intervention chirurgicale.

La scolarité étant obligatoire et devant être assidue dès 6 ans, aucune autorisation ne sera donnée pour une dérogation aux horaires et dates légales de congé. Le travail exécuté en classe lors de ces absences ne sera pas communiqué par l'enseignant.

4. Le rôle des parents

Un cahier de correspondance est remis aux enfants dès la rentrée scolaire, il est un lien important entre la famille et l'école, il doit être consulté **chaque soir**, les circulaires ou les mots sont à signer.

Les cahiers d'exercices et les bulletins doivent être contrôlés et signés sous 48 heures.

Aucun commentaire, ni désaccord ne doit être exprimé par écrit sur les bulletins, les carnets et les copies.

Ils veilleront à ce que les devoirs du soir et les corrections soient effectués, les leçons sues.

Les enseignants reçoivent sur rendez-vous. Toute demande devra être formulée par l'intermédiaire du cahier de correspondance.

Toutes les affaires (vêtements et autres...) doivent être **marquées** au nom de l'enfant de façon lisible et indélébile.

Il est demandé aux familles de ne pas laisser de poussettes ni de trottinettes au milieu de la cour.

Selon les directives ministérielles, l'école n'est pas autorisée à donner de médicament sauf pour les enfants faisant l'objet d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

L'école a besoin des familles dans son fonctionnement, leur participation à la vie de l'école est indispensable et très appréciée.

5. Les élèves...

- > sont respectueux des personnes qui travaillent dans l'établissement, des parents et de leurs camarades.
- ont un comportement correct. L'insolence, les grossièretés et les violences ne sont pas tolérées.
- respectent le matériel qui leur est confié. Outre la sanction, toute dégradation volontaire est à la charge pécuniaire des parents.
- portent une tenue de ville correcte. En cas de fortes chaleurs, « les tenues de plage » sont interdites.
- portent impérativement une tenue spécifique pour la gymnastique (short ou survêtement, tennis, chaussettes dans un sac solide). Les enfants n'arrivent ni ne restent en tenue de gymnastique, l'hygiène impose de se changer.
- doivent porter un tablier bleu (en coton) à manches longues. Il est rapporté à la maison pour le lavage chaque fin de semaine.

Les objets perdus sont placés dans un coffre à l'entrée du hall. Les élèves ont l'obligation de venir rechercher leurs affaires oubliées. A chaque période de vacances, les vêtements perdus non marqués seront donnés à une œuvre.

Les objets prêtés à la classe (CD, livres, documents ...) portent le nom de leur propriétaire. Les chewing-gums, sucettes et friandises sont INTERDITS dans l'école (les bonbons sont autorisés pour les goûters d'anniversaire).

Les enfants n'ont en classe NI OBJET DE VALEUR, NI JEUX ELECTRONIQUES, NI TELEPHONE PORTABLE, NI ARGENT... L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Le règlement de la cour fait l'objet d'un document annexe (annexe 1).

6. Circulation dans l'école

Tous les enfants des classes primaires seront laissés sous la surveillance de la personne d'accueil et leurs parents n'entrent ni ne stationnent dans les cours. Les parents des classes maternelles peuvent traverser les cours pour accompagner ou chercher leurs enfants aux heures d'arrivée et de sortie.

Les parents ne sont <u>pas admis</u> dans les classes sans y être invités.

Les enfants ont **interdiction** de remonter dans leur classe en dehors des heures de cours sauf autorisation exceptionnelle.

7. Sanctions

Tout manquement au règlement sera sanctionné.

Le choix de la sanction est établi en fonction de la gravité de la faute commise parmi les suivantes :

- une confiscation de l'objet
- une punition écrite
- une privation d'activité
- une retenue
- une exclusion temporaire de la classe
- un avertissement (qui peut être mentionné sur le livret scolaire)
- une exclusion temporaire de l'école (pendant 1, voire plusieurs jours)
- une exclusion définitive (non-réinscription)

La demi-pension, l'étude et la garderie sont des services rendus aux familles. En cas de non respect des règles applicables à un service, l'exclusion temporaire ou définitive de ce service est possible.

Le règlement a été l'objet d'un travail du Conseil d'Etablissement, il a été élaboré en collaboration entre Enseignants et Parents.

Annexe 1

REGLEMENT des JEUX de la COUR

Les jeux et comportement dangereux sont strictement interdits et seront sévèrement sanctionnés.

	JE PEUX	JE NE PEUX PAS
LA CABANE	 bavarder dire des secrets me protéger du froid jouer dans la cabane : à la marchande, à la maison 	- monter sur le toit. - taper sur la cabane. - écrire dessus ou dedans.
LA TABLES et LES TABOURETS		- monter debout dessus
LES TRICYCLES (réservés aux maternelles)	- rouler sur le goudron - rouler quand les grands ne sont pas là.	- rouler sous les jeux (sur le sol orange).
LE PONT		- sauter du pont par terre
LES BARRES	- me balancer avec les mains.	- faire le cochon pendu avec mes jambes - me mettre debout dessus - m'asseoir dessus
LE TOBOGGAN	- descendre sur les fesses.	monter à l'enversdescendre deboutdescendre la tête la première
LA BARRE DES POMPIERS	- descendre seulement.	- aller de la barre au toboggan
LE MUR D'ESCALADE	- monter et descendre avec les prises.	 passer par-dessus le mur suivre le haut du mur jusqu'à l'échelle et au filet. sauter du mur au sol.
L'ECHELLE BLEUE (corde)	- grimper de bas en haut, de gauche à droite	sauter du haut au sol.cochon pendupasser par-dessus

EN GENERAL

	JE PEUX	JE NE PEUX PAS
LES JEUX	 - jouer avec des balles et ballons en mousse aux heures autorisées. - sauter à la corde. - jouer à l'élastique. - jouer aux billes, sauf boulards 	- m'asseoir sur les grilles
LES PLANTES	- regarder - admirer	retirer branches, épinescasser les branchagesgrimper aux arbres
FOOTBALL	jouer avec les plus jeunes en respectant le jeu.jouer avec un ballon en moussejouer aux heures autorisées	 bousculer les autres joueurs. prendre le but ou le ballon des autres. utiliser le ballon lorsque le sol est mouillé.

LE MATIN (8h 30):

- Les jeux sont interdits (vélos, ballons, aire de jeux ...)

A L'HEURE DU DEJEUNER

- L'aire de jeux est interdite.
- Les jeux de ballons sont autorisés selon les règles définies. Le football est interdit.

- jeter les papiers à la poubelle
- porter mon tablier même s'il fait chaud
- appeler une maîtresse ou un surveillant en cas d'accident ou de problème.
- ramasser toutes mes affaires quand je quitte la cour
- arrêter de jouer et me ranger dès que la sonnerie retentit

- poser mes vêtements sur les grilles de la cour
- dépasser la ligne rouge
- jouer à chat dans les jeux
- pousser